Cahier des Clauses Techniques Particulières

Consultation n°2026-05

Acheteur :

L'Institut National des Sciences Appliquées Centre-Val de Loire,
campus de Blois, campus de Bourges

adresse administrative : Technopôle Lahitolle,
88 boulevard Lahitolle, CS 60013, 18 022 Bourges Cedex

Objet de la consultation :

Fourniture d'Abonnements pour les besoins du Service des Ressources pédagogiques de l'INSA Centre Val de Loire

SOMMAIRE

PREAMBULE *3*

1. Identification du pouvoir adjudicateur *3*

2. Objet *3*

3. Contacts techniques *3*

4. Contenu des prestations *3*

5. Renouvellement et souscription des abonnements *4*

6. Réclamations *4*

7. Contraintes techniques *5*

PREAMBULE

Définition des termes utilisés dans le document :
CCAG FCS : Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de fournitures courantes et services
CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières
CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières
CCP : Code de la Commande Publique
Acheteur / Pouvoir adjudicateur/Maitre d'ouvrage : INSA Centre-Val de Loire
Candidat / Exploitant / Prestataire : Titulaire du marché

1. IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

L'institut national des sciences appliquées Centre Val de Loire, Campus de Blois, Campus de Bourges, adresse administrative : Technopôle Lahitolle, 88 boulevard Lahitolle, CS 60013, 18022 Bourges Cedex, représentée par Yann CHAMAILLARD, Directeur.

2. OBJET

Le présent marché a pour objet de confier à une société spécialisée, la fourniture et la gestion des abonnements de périodiques français et étrangers, scientifiques et généralistes, papier et électronique de toute origine géographique et sur tout support, au bénéfice du Service des Ressources pédagogiques de l'INSA Centre Val de Loire.

Sont exclus du présent marché les abonnements souscrits par l'INSA Centre Val de Loire dans le cadre de commandes constituées à l'initiative du consortium Couperin ou de l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES), les publications papiers ou électroniques dont l'éditeur est son propre diffuseur ainsi que les publications de sociétés savantes et d'associations.

Sont exclus du présent marché :

- les revues achetées au numéro.

3. CONTACTS TECHNIQUES

Pour tout renseignements techniques, le titulaire pourra contacter :

- **Madame Aurélie BYCH** – Responsable Documentaliste (***interlocutrice privilégiée***)
 Campus de Bourges
 Tél : 02 48 48 40 33 – Courriel : aurelie.bych@insa-cvl.fr

- **Madame Delphine VARENNE** – Documentaliste
 Campus de Bourges
 Tél : 02 48 48 40 05 – Courriel : delphine.varenne@insa-cvl.fr

- **Madame Solène CHERVALIER** – Documentaliste
 Campus de Blois
 Tél : 02 54 55 84 42 – Courriel : solene.chervalier@insa-cvl.fr

- **Madame Catherine PERRON** – Documentaliste
 Campus de Blois
 Tel : 02.54.78.04.73 – Courriel : catherine.perron@insa-cvl.fr

4. CONTENU DES PRESTATIONS

Le titulaire s'engage à :

- débuter tous les abonnements **au 1er janvier 2027** ;
- souscrire et acquitter les abonnements demandés ;
- s'assurer du bon déroulement de la distribution aux services destinataires ;
- suivre les abonnements et leurs exécutions avec relance le cas échéant ;
- assurer la continuité des abonnements existants ;
- mettre en place rapidement les nouveaux abonnements ;

- aligner les échéances des abonnements sur une année civile, sous réserve de l'acceptation des éditeurs ;
- envoyer gratuitement des spécimens de périodiques sur demande, en accord avec l'éditeur ;
- fournir les accès aux revues électroniques : alerte sur l'existence ou l'apparition d'une version électronique, indiquer si l'offre est couplée (papier + électronique), les tarifs, détail des conditions techniques d'accès (fourniture de licences ou d'adresses IP).

Par ailleurs, le titulaire du marché :

- devra informer sur sa capacité à fournir l'ensemble des titres fournis dans le Bordereau de Prix Unitaires (Abonnements papiers et électroniques, les hors-séries ou numéros spéciaux, numéro avec CD ou DVD) ;

- devra indiquer le délai de première mise en œuvre des renouvellements ;

- devra mettre à disposition une plateforme web de gestion des abonnements, former le personnel à l'outil. L'outil devra permettre la :

 - gestion du portefeuille
 - gestion des renouvellements (modification, création)
 - gestion des réclamations, relances, retards
 - gestion financière (commandes, factures, avoirs)

- devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer la continuité du service, sans interruption ;

- devra informer le Service des Ressources pédagogiques de toute évolution (nouvelle parution, suppression et/ou changement d'un titre, de périodicité, de tarifs, d'offre) ;

- devra effectuer les démarches auprès de l'éditeur qui n'aura pas respecté son engagement (remboursement des numéros non livrés) ;

- devra désigner un seul et unique interlocuteur afin d'assurer la relation avec le Service des Ressources pédagogiques ;

- devra gérer les réclamations (numéros manquants, abîmés, accès électroniques etc.) ;

- devra appliquer le tarif le plus avantageux (tarif préférentiel pour les institutions / structures publiques si existant) ;

- devra fournir un dossier de renouvellement (papier + électronique) sur la base des derniers tarifs pratiqués chez les éditeurs, qui permette le réabonnement, dans les délais impartis, sans interruption de numéro.

5. RENOUVELLEMENT ET SOUSCRIPTION DES ABONNEMENTS

Le SCB peut contracter de nouveaux abonnements en cours d'année, dans les conditions prévues à l'article 5 du CCAP du marché n°2026-05.

6. RECLAMATIONS

Les réclamations s'appliquent en cas de :

- Non réception
- Numéros abîmés
- Non-conformité de commande
- Non-conformité de facturation
- Problème d'accès au site WEB du prestataire etc.

L'INSA Centre Val de Loire s'engage à :

- Adresser sa réclamation au titulaire ainsi que les éléments nécessaires au traitement de cette dernière auprès de l'éditeur (titre, éditeur, n° abonné, adresse de livraison, support, etc.).

Le titulaire s’engage à :

- Mettre à la disposition des services des moyens de réclamation adaptés ;
- Traiter dans un délai maximum de 8 jours calendaires, l'objet de la réclamation auprès des éditeurs concernés et assurer un suivi auprès du SCB.

7. CONTRAINTES TECHNIQUES

Le titulaire doit fournir au SCB, les manuels et les moyens d’accéder aux services mis à sa disposition et notamment le site marchand.